

Château de Ségure
65240 ARREAU

Séance du 11 avril 2017

N° 56 B-2017

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-sept, le 11 avril, à 10H00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion du château Ségure à Arreau, sous la Présidence de M. CARRÈRE

Présents votants (9) : CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, DUBERNARD Alain, DUBARRY Jean-Bertrand, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël, MOUNIQ Jean, ROTGE Gilbert

Procuration (1) : CARTAN Olivier à ISOART Jean-Michel

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président informe le bureau communautaire qu'il convient de revoir la convention pour l'entretien des locaux du château Ségure avec la Mairie d'Arreau.

En effet, les besoins hebdomadaires auparavant de 2h ont été augmentés à 4h au 1^{er} janvier 2017 du fait de l'arrivée de nouveaux agents.

Le coût de la main d'œuvre facturé par la mairie d'Arreau s'élève pour l'année 2017 à 15,68€ par heure (salaire brut + charges patronales).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représenté, le Bureau Communautaire :

- approuve l'augmentation des besoins hebdomadaires pour l'entretien des locaux de la CCAL ;
- mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération dont la convention avec la Mairie d'Arreau.

OBJET : Convention pour
l'entretien des locaux
CCAL

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.

Fait à Arreau, le 11 avril 2017

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU

13 AVR. 2017